



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019
IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2018

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

**Vous êtes non imposable
à l'impôt sur le revenu.**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP EPINAL
SAID EPINAL 2
1 RUE DR LAFLOTTE ET ANC HOPITAL
88060 EPINAL CEDEX 9

1167-017701-0002

ecopli 77 LOGNES PIC 28.08.19 CI 0202

MME XELOT MARINA
222 RUE DERRIERE LES HALLES
88270 DOMPAIRE



88016

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 17 18 897 731 019

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 10 265

Référence de l'avis : 19 88 A180007 36

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

222 RUE DERRIERE LES HALLES

88270 DOMPAIRE

Numéro FIP : 880 52 82 6016207789 4

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 23/07/2019

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SIP EPINAL SAID EPINAL 2 1 RUE DR LAFLOTTE ET ANC HOPITAL
88060 EPINAL CEDEX 9
Tél : 03 29 69 22 11

* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

INFORMATIONS D'ACCÈS

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)

Votre compte bancaire : FR76 1027 8040 2100 0206 1290 145 CCM NANCY TROIS MAISONS
Celui-ci est utile pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt, ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus.

	Déclar. 1			Total
Détail des revenus				
Revenus des associés et gérants				
donnant lieu àacompte	18 290			
Déduction 10% ou frais réels	- 5 818			
Salaires, pensions, rentes nets	12 472			12 472
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets				- 2 207
Revenu brut global				10 265
Revenu imposable				10 265
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				42
Décote				- 42
Impôt sur le revenu net avant corrections				0
Montant net de votre imposition				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				10 265
PRELEVEMENT A LA SOURCE				
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur <a href="http://impots.gouv.fr/votre espace
particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en
appelant le 0809 401 401">impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401				